

**CONSEIL MUNICIPAL N°136
du 28 octobre 2013**

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, LANDRAU, adjoints.
Mmes BARREAU, BAUDRY, GAUTRON, GARREAU
MM. CHIRON, OGER, POILANE

Personnes excusées : Mmes BRIN, MADIOT, M. HOUSSAYE
Procurations : Mme BRIN à M. CHATRY
Secrétaire de séance : M. CHIRON

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 octobre à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 27 août 2013.

1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations

- Le lot n°2 « Charpente » du marché de réhabilitation du presbytère en mairie a été déclaré infructueux suite au second appel à la concurrence.

2 – Marché de réhabilitation du presbytère en mairie – lot n°2

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le lot n°2 Charpente à l'entreprise BATIBOIS pour un montant de 36 515.24 € T.T.C.

3 – Approbation de la révision simplifiée 1.6 du P.O.S.

Après avoir pris connaissance des observations formulées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification simplifiée 1.6 du Plan d'Occupation des Sols.

4 – Approbation du permis d'aménager de la zone d'habitation Les Érondes 4

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le permis d'aménager de la tranche 4 du lotissement les Érondes. Cette tranche sera constituée de 15 lots (9 089 m² de terrain cessible) desservis par la rue des Acacias.

5 – Modification n°2 des statuts du syndicat de la Sèvre aux Menhirs roulants et de ses affluents

Le Conseil Municipal a décidé de s'abstenir concernant le vote pour la modification des statuts du Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents afin de montrer son désaccord avec la politique actuelle du syndicat notamment concernant l'entretien des chaussées.

6 – Tarif de location de la salle des Halles pour des cours de musique

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le tarif de location de la salle des Halles pour des cours de musique à 20 € la demi-journée d'utilisation.

7 – Participation financière – classe découverte de l'école Notre Dame

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de verser une aide financière de 85 € par élève pour la classe découverte de l'école Notre Dame (65 élèves). Celle-ci se déroulera durant 4 jours dans le Lot.

8 – Contrat Groupe avec le Centre de Gestion de la Vendée pour l'assurance des risques statutaires du personnel

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion au contrat groupe proposé par le centre de gestion pour l'assurance des risques statutaires du personnel. Ce contrat sera passé avec la CNP pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

9 – Divers

- Le syndicat mixte pour la suppression des taupes auquel la commune adhérerait (via la communauté de communes) va être dissolu. Un projet d'entente intercommunale est à l'étude pour le maintien de ce service sans incidence pour les usagers.

- Monsieur le Maire rappelle que des défibrillateurs ont été installés sur la commune à la salle de sports et à la MARPA. Cela peut sauver des vies et il est important de le faire savoir afin qu'un maximum de personnes sachent où les trouver en cas de besoin.
De plus Monsieur le Maire ajoute qu'il serait souhaitable qu'un lieu commun à toutes les communes de France soit fixé pour faciliter l'accès aux défibrillateurs. Un courrier en ce sens sera adressé à M. RETAILLEAU, sénateur et à Mme BESSE, député.

Fin

Agenda

NOVEMBRE 2013

Samedi 9

Concours de belote du R.S.T. Football à la salle polyvalente

Dimanche 17

Vide ta chambre à la salle polyvalente

Par l'Amicale Laïque

Dimanche 24

Loto de l'école Notre Dame à la salle polyvalente

Samedi 30

Sainte Barbe, dîner spectacle à la salle polyvalente

DÉCEMBRE 2013

Samedi 7 et 14

Dimanche 8 et 15

Marché de Noël au Château de Tiffauges

**Rappel sur le mode de collecte
des ordures ménagères**

Le mode de collecte en porte à porte dans les parties agglomérées :

Dans le cadre du passage à la Redevance Incitative, chaque utilisateur du service (*foyers, entreprises, administrations*) est équipé d'un bac roulant muni d'une puce électronique permettant de l'identifier. La puce permet d'enregistrer la fréquence de collecte du bac.

Les conteneurs de regroupement dans les écarts:

Sont concernés par le dispositif de collecte des ordures ménagères par **apport volontaire**, les foyers résidant :

- dans les écarts;
- en habitat collectif vertical ;
- dans les rues ne pouvant pas être desservies par le service en porte à porte;
- dans les habitations sans garage, ni cour, ni jardin, ni dépendance permettant de remiser un bac roulant.

Les habitants déposent eux-mêmes leurs sacs d'ordures ménagères. Pour ce faire, les foyers concernés ont été équipés d'une carte permettant de les identifier à chaque déverrouillage du tambour. De ce fait les sacs déposés dans les rues ne sont pas ramassés.

Concernant la collecte pour le tri sélectif, si vous vous êtes trompé de semaine, veuillez récupérer votre sac jaune pour le déposer au bon moment.

**Tarifs sociaux pour votre
électricité ou votre gaz naturel**

Comment bénéficier de tarifs sociaux pour votre électricité ou votre gaz naturel ?

Vous percevez des revenus inférieurs à ceux indiqués ci-dessous* :

Nombre de personnes composant le foyer	CMUC Niveau maximal des ressources par mois	ACS Niveau maximal des ressources par mois
1 personne	716 euros	967 euros
2 personnes	1 074 euros	1 450 euros
3 personnes	1 289 euros	1 740 euros
4 personnes	1 504 euros	2 030 euros
5 personnes	1 790 euros	2 417 euros
Par personne supplémentaire	286.43 euros	386.68 euros

Vous avez un contrat de fourniture d'électricité ou de gaz naturel à votre nom, ou vous bénéficiez d'un contrat de gaz naturel collectif.

Alors vous pouvez bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie : Tarif de Première Nécessité, et/ou du Tarif Spécial de Solidarité et ainsi bénéficier d'une réduction sur vos factures d'électricité et/ou de gaz naturel.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les jours de la semaine les numéros verts suivants (gratuits) entre 9h et 18h :

Pour l'électricité : 0800 333 123
Pour le gaz naturel : 0800 333 124

*Pour toute question sur vos ressources rapprochez-vous de votre Organisme d'Assurance Maladie (CPAM, MSA, ...).

